

---

Discours de la députation de la section de la Fraternité, qui offre son bras et son sang pour suivre les fils de cette infâme conjuration, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la section de la Fraternité, qui offre son bras et son sang pour suivre les fils de cette infâme conjuration, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 630-631;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31406\\_t1\\_0630\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31406_t1_0630_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

lancée, au premier signal de la loi, contre les royalistes, les factieux, les anarchistes, les conspirateurs, et en un mot contre tous ceux qui ne sont pas de francs républicains. Aussi est-ce de tout notre cœur que nous nous écrivons avec tous les bons français, avec tous les amis de la Raison et de l'humanité, Vive le Comité de Sûreté générale; Vive le Comité de Salut public! Vive la Convention nationale, Vive la République française une et indivisible (1).

LE PRÉSIDENT. Citoyens,

Lorsque, dans un siècle d'ignorance et de barbarie, un vil esclave des tyrans autrichiens eut l'impudente audace de planter sur la place publique d'Aldorff, chef-lieu du canton d'Ury, une pique surmontée de son chapeau, et d'ordonner à tous les passants de saluer cette marque odieuse de son insolence; un simple citoyen osa lui résister, et jeter par sa résistance les fondements de la liberté helvétique. Si des despotes coalisés contre nous pouvoient se rappeler ce seul trait de l'histoire du Moyen-Age, ils trembleroient, en se représentant qu'une nation entière, une nation éclairée et aguerrie, a émis solennellement le vœu de vivre libre ou mourir, ils ne sauroient se livrer à l'espoir d'étouffer dans les cœurs de cette nation ce vœu sacré, et si quelques laboureurs du canton de Schwitz, d'Ury et d'Underwald ont su embraser tous leurs concitoyens du feu sacré de la liberté, ce même feu ne s'éteindra jamais dans l'âme des Français. Aussi sont-ils bien persuadés de cette vérité; c'est pourquoi ils ont recours au fer, au poison, aux trahisons de tous les genres, aux conspirations et aux complots; mais nous les désarmerons tous, nous anéantirons tous leurs projets; vous, en réservant pour les traîtres, pour les conspirateurs, pour les anarchistes et pour les factieux, une seconde flèche, après avoir fait voler la première dans le cœur des despotes; nous, en restant fermes à notre poste, calmes au milieu de l'orage nous occupant du salut, de la prospérité d'un grand peuple que nous avons l'honneur de représenter, et qui a placé en nous toute sa confiance.

La Convention nationale vous invite à sa séance (2).

L'ORATEUR de la Sect<sup>n</sup> des Champs-Elysées (3). Législateurs,

C'est au milieu des orages et des intrigues qui accompagnent toujours les grandes révolutions que l'on distingue aisément, les vrais défenseurs du peuple d'avec ceux qui, n'en ayant que le masque, lui tendent constamment de nouveaux pièges, renouent de nouvelles intrigues, en abusant de sa bonne foi. C'est à vous, dont les travaux continuels et pénibles nous sont un sûr garant de votre sincère attachement à la liberté, de démasquer ces individus, qui mûs, par le sordide intérêt, prêtent l'oreille et facilitent les projets de nos plus cruels ennemis.

(1) C 295, pl. 995, p. 31. Signé : CHEVALLOT (présid.), AUBERT (secrét.). Largés extraits dans *J. Sablier*, n° 1205. *B<sup>in</sup>*, 29 vent.

(2) *B<sup>in</sup>*, 29 vent.; *Débats*, n° 548, p. 14-15.

(3) Elle aurait succédé à la municip. de Vaugirard. D'après les *Débats* (n° 545, p. 360), l'orateur serait Lubin.

La Section des Champs-Elysées, animée du plus pur patriotisme, déclare à l'unanimité, qu'elle met en vous toute sa confiance, qu'elle vous invite à rester fermement à votre poste, que chacun des membres qui la composent a juré de vous faire un rempart de son corps, elle vous invite surtout à bien vous pénétrer de toute l'énergie du peuple que vous représentez, à surveiller et à déjouer les malveillans qui l'agitent continuellement; déclarant qu'elle est convaincue, qu'une telle surveillance, forcera bientôt les ennemis du dehors à renoncer à leurs projets insensés et à estimer un peuple dont les sacrifices continuels et son attachement aux lois sont un sûr garant de son ardent amour pour la liberté et l'égalité (1) (*Applaudissements*).

La Section de la Fraternité entre en masse.

L'ORATEUR se place à la barre, Représentants du peuple,

La section de la Fraternité debout pour exterminer les traîtres et les conspirateurs, vient se serrer auprès de vous et former un rempart inexpugnable contre leur rage et leurs efforts. Le feu sacré de la liberté qui l'anime, plus actif encore que celui du salpêtre dont elle vous offre les prémices, il y a quelques jours ne lui a pas permis de contenir son indignation au récit des complots affreux que votre infatigable surveillance vient de faire avorter. Les scélérats qui en étaient les chefs, les intrigants qu'ils faisoient agir d'autant plus coupables qu'ils empruntoient le langage du peuple, et abusoient de la confiance dont il les avoit investis pour l'assassiner et amener la République, appellent sans délai sur leurs têtes criminelles le glaive vengeur des loix.

Représentans Montagnards au milieu desquels siègent les ombres chéries de Marat et de Le Peletier, la section de la Fraternité vient vous offrir toutes ses facultés, ses bras et son sang, pour suivre avec vous le fil de cette infâme conjuration dont les ramifications s'étendent si loin. Pleine de confiance dans vos immortels travaux, elle vous invite de nouveau à entourer cette arche sacrée, dépositaire du code de la Nature, de la Raison et de la Justice, à rester sur cette Montagne inaccessible aux corrupteurs, à ce poste glorieux que vous soutenez si victorieusement et tandis que du sommet de cette même Montagne et de ses flancs sortiront ces décrets terribles et salutaires pour foudroyer les tyrans et leurs vils suppôts, nous serons là, nous périrons tous pour vous défendre contre les audacieux scélérats qui tenteroient de la gravir, nous le jurons et les républicains ne jurent point en vain (2) (*Applaudissements*).

(1) C 295, pl. 995, p. 34. Signé : LOZION (secrét.-greffier-adjt). *B<sup>in</sup>*, 29 vent. Extraits dans *Débats*, n° 545, p. 360; *J. Sablier*, n° 1206; *M.U.*, XXXVII, 460; *Débats*, n° 548, p. 19.

(2) C 295, pl. 995, p. 35. Non signé. *B<sup>in</sup>*, 29 vent. Extraits dans *Débats*, n° 545, p. 360; *J. Sablier*, n° 1206; *M.U.*, XXXVII, 460. Extrait du p.-v. de l'ass. g<sup>le</sup> du 26 vent. (C 295, pl. 995, p. 37). « Un membre fait un discours fort énergique sur les nouveaux dangers dont la patrie est menacée par les intrigants qui cherchent à établir soit un régent ou un dictateur. A la suite de son discours, il propose

L'UN DES JEUNES C<sup>ns</sup> de la même Sect<sup>n</sup>.

« Représentants,

Trop jeunes encore nous ne pouvons vous offrir ni nos bras, ni nos talents, nos cœurs vous sont dévoués puisqu'ils sont enflammés de l'amour de la patrie. Nous vous jurons de marcher sur les traces de nos pères; comme eux nous volerons aux frontières pour repousser et terrasser les esclaves des tyrans, comme eux nous surveillerons les ennemis intérieurs, nous déjouerons leurs perfides complots, comme eux. nous nous serrerons autour de la représentation nationale menacée par des traîtres et des factieux; mais bientôt la terre de la Liberté sera purgée des esclaves et des traîtres, des jours plus sereins luiront pour nous. La patrie n'aura plus à punir d'enfants rebelles, les citoyens ne trouveront plus que des frères, ces bienfaits seront votre ouvrage.

Restez à la hauteur où vous vous êtes élevés, conservez la fermeté et le grand caractère que vous venez de déployer. C'est de votre énergie que la génération qui s'élève attend son bonheur » (1) (*Vif enthousiasme*).

L'ORATEUR de la Sté républ. de l'Ami-du-Peuple.

« Législateurs,

Le moment du danger est marqué par la nature pour être l'époque du ralliement, de l'union, du courage, des efforts, de l'emploi de toutes les vertus.

La Société républicaine de l'Ami du peuple marchait le front levé, en bénissant vos travaux immortels. Le précipice était ouvert sous ses pas.

Elle est loin de préjuger les décrets de la justice, mais être accusé par l'opinion publique, par le Comité de Salut public, par les inébranlables Jacobins, par la Tribune, par la représentation nationale, toute entière, être traduit devant qui punit au nom de la patrie, les crimes contre la Révolution, est à ses yeux une tache que ne peut souffrir la pureté de ses principes. Si les mœurs des romains dégénérés et avilis ne comportaient pas que la femme d'un tyran destructeur de leur liberté, pût même être soupçonnée, que diront des républicains disciples de Marat ?

Pères du peuple, nous vous apportons l'expression unanime de nos sentimens et de nos vœux. Haine aux tyrans de toutes les espèces, châtiement prompt et terrible aux traîtres, respect, confiance, reconnaissance, dévouement à la Convention nationale; aux mesures vigoureuses des Comités de Salut public et de Sûreté générale, à la vigilance incorruptible des Jacobins.

Génie tutélaire de la Constitution qui descendit de cette Montagne, fais sans cesse briller la lumière aux yeux des républicains, aveugle toujours les intrigants et les traîtres; imprime

et l'assemblée par un mouvement spontané arrête que la Section se lèvera en masse pour aller à la Convention défendre la Montagne ou périr avec elle. » P.c.c. : FRÉMIOT (*secrét.*).

(1) C 295, pl. 995, p. 38. Extraits dans *Débats*, n° 545, p. 360, et n° 548, p. 18.

sur leurs fronts le sceau de la méfiance et de la réprobation !

Des traîtres avaient pris place à cette Montagne sacrée. Le bouillonnement du volcan inextinguible de la révolution les a vomis; ils sont précipités. Périissent de même tous les faux amis de la Liberté qui tenteraient d'y gravir. Nous jurons d'être toujours prêts à leur en défendre l'approche. Pourquoi faut-il qu'on ne puisse se promettre de n'être point trompés ! Des hommes nous ont aidés à renverser le despotisme couronné; des emplois, du crédit; notre confiance en étaient le fruit. Les monstres en abusaient pour nous forger de nouveaux fers; le bruit du marteau retentissait à nos oreilles; mais celui d'une réputation adroitement usurpée nous empêchait de l'entendre. C'est une erreur que nous avouons... nous en rougirions de honte, si elle eut pénétré jusqu'à nos cœurs.

Libérateurs de la patrie, nous jurons, en frémissant d'indignation, que nos regards sont pour toujours fixés sur vous, sur vous seuls. C'est là, aux pieds de cette Montagne d'où part la foudre qui frappe tous les genres de despotisme; c'est dans le sein de la Société mère, où s'aiguisent les traits vengeurs de la liberté des nations, que nous retrempons nos courages et que nous nous montrerons dignes de combattre à vos côtés toutes les tyrannies et tous les tyrans.

Vive la Convention nationale, Vive la Montagne ! Périisse enfin la trahison avec les traîtres ! (1).

## 54

Le conseil général de la commune de Joinville annonce qu'il a déposé au district 354 marcs or et argent, et 10 353 marcs de cuivre, et 12 croix de Saint-Louis. Il invite la Convention à rester au poste qu'elle occupe.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Joinville, 22 vent. II] (3).

« Citoyens représentans,

Agréer l'offre de 354 marcs or et argent et 10 353 marcs de cuivre; ils sont déposés au directoire du district.

Chérissant en tout vos principes, l'ornement de ces métaux nous a paru inutile dans une église et nous nous empressons d'en faire hommage à la Raison; nous avons joint à ce dépôt douze ci-devant croix de St-Louis.

Restez fidèles, Représentans, restez dans la place honorable où la Nation se félicite de vous avoir appelés; car qui pouvoit mieux figurer sur cette fameuse Montagne d'où vous avez écrasé et fédéralistes et traîtres et rebelles et d'où vous poursuivez avec tant de vigueur les tyrans.

(1) C 295, pl. 995, p. 39. 27 vent. II : « La Société après avoir entendu lecture de l'adresse ci-dessus, arrête à l'unanimité, qu'elle sera portée demain à la Convention nationale par une députation; qu'elle sera imprimée et adressée aux 48 sections, aux autres Sociétés populaires et à toutes les autorités constituées. P.c.c. : LEBLANC (*présid.*), DEGEORGES (*secrét.*). Extraits dans *J. Sablier*, n° 1206; B<sup>in</sup>, 29 vent.

(2) P.V., XXXIII, 406. B<sup>in</sup>, 29 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 295, pl. 975, p. 8.